

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 403

présenté par
Mme Batho

ARTICLE 13

I. – À l’alinéa 22, substituer aux mots :

« l’année précédente »

les mots :

« au cours du semestre précédent ».

II. – En conséquence, à la fin de l’alinéa 23, substituer aux mots :

« de l’année précédente »

les mots :

« du semestre précédent ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.